

COMMUNE DE
BUCQUOY

DEPARTEMENT DU
PAS DE CALAIS

CANTON DE
BAPAUME

DELIBERATION

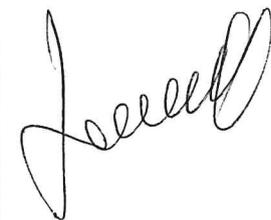
N°29/2025

Objet :

**Convention BRIF/
Année 2025**

**Certifié exécutoire
par le Maire, le**

09/04/2025



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le 28 mars, à dix-neuf heures, le Conseil municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence d'Eugène DELAMBRE, en suite de convocation en date du 24 mars 2025 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Présents : Eugène DELAMBRE, Catherine ACCART, Bruno VIENNE, Magalie BOUTEMY, Bernard FIEF, Benjamin DALLE, Nathalie BISSETTE, Arnaud BARBET, Juliette DUNAJSKI, Luc ADAMS, Anne-Marie BARBIER, Laurent MUCHEMBLED, Catherine GERARD.

Absents excusés : Anaëlle VERHAEGHE, Manuella BERNASINSKI.

Procurations :

Anaëlle VERHAEGHE donne procuration à Magalie BOUTEMY

Manuella BERNASINSKI donne procuration à Juliette DUNAJSKI

Secrétaire : Bruno VIENNE

La séance ouverte, Monsieur DELAMBRE présente à l'assemblée la convention de l'Association BRIF pour l'année 2025 (convention annexée à la présente délibération).

Après discussion, le conseil municipal autorise à l'unanimité des membres présents et représentés, Monsieur DELAMBRE à signer cette convention pour un montant total de 9 000,00€ TTC.

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE, LES JOURS MOIS ET AN SUSDITS ET ONT SIGNE AU REGISTRE DES DELIBERATIONS LES MEMBRES PRESENTS.

Le Maire,

Eugène DELAMBRE





BAPAUME RELAIS INSERTION

Envoyé en préfecture le 09/04/2025
Reçu en préfecture le 09/04/2025
Publié le 09/04/2025
ID : 062-216201814-20250328-D29_2025-DE

ANNÉE 2025

CONVENTION D'ENTRETIEN DE LA
COMMUNE DE

BUCQUOY

Entre :

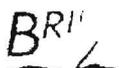
- l'Association **B.R.I.F. (BAPAUME - RELAIS - INSERTION - FORMATION)**
Atelier et Chantier d'Insertion - 062 20 0016 - dont le siège est situé 7 rue du Général De Gaulle - BP
40137 - 62453 BAPAUME CEDEX, représentée par son **Président, Monsieur Michel HOMBERT**

d'une part

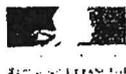
- et la commune de **BUCQUOY** représentée par son **Maire, Monsieur Eugène DELANBRE**

d'autre part

IL A ÉTÉ CONVENU DE CE QUI SUIT :



FSE+



62 Pas-de-Calais
Le Département



Activité de la B.R.I.F.

L'Association B.R.I.F. accueille des demandeurs d'emploi particulièrement exclus, sous réserve qu'ils correspondent aux critères d'accueil de l'Association dans le cadre de Contrat à Durée Déterminée d'Insertion.

L'Association B.R.I.F. met en œuvre tous les moyens en termes de suivi et d'accompagnement social, de formation et de prospection des entreprises pour conduire ces personnes à un emploi stable dans le secteur marchand.

Article 1 :

La commune de BUCQUOY confie à l'Association B.R.I.F. les travaux d'entretien pour l'année.

Article 2 :

Les descriptifs et tracés des circuits sont en possession de l'Association B.R.I.F.

Article 3 :

L'entretien de la commune comprend :

- TAILLE : A la Lagune : taille de la haie : 1 intervention par an (360 m)
 - Rue de Dierville : taille des arbustes 2 interventions par an
 - Rue de la Carte : taille des arbustes 2 interventions par an
 - Place de l'église : taille des 30 tilleuls : 1 intervention par an
 - Cimetière et chapelle : taille des 16 tilleuls : 1 intervention par an
 - Calvaire : taille des tilleuls : 1 intervention par an
 - Cimetière : taille de la haie : 2 interventions par an
 - Salle des fêtes : taille du talus : 2 interventions par an
 - Talus devant la mairie et à la médiathèque : 2 interventions par an
 - Rue du Bois de Logeat : Taille au calvaire (cuve à gaz) : 2 interventions par an
 - Chemin d'Hallaing (citerne à incendie) : 2 interventions par an
- ENTRETIEN DES PARTERRES : derrière la boucherie, Place de l'école : 2 interventions par an.

Article 4 :

L'entretien de la commune s'effectuera selon les règles et les recommandations dictées par le **Maire de la commune de BUCQUOY**

Article 5 :

L'Association B.R.I.F. dispose du matériel et personnel nécessaire à l'entretien de la **commune de BUCQUOY**.

Article 6 :

Tous travaux complémentaires n'entrant pas dans le cadre de l'article 3, ou toutes modifications à ce même article, seront facturés séparément après acceptation d'un devis.
Les produits nécessaires aux traitements seront facturés séparément ainsi que les fournitures (plants...)

Article 7 :

Engagement de la commune de BUCQUOY - Pour permettre à la B.R.I.F. de mener à bien l'objectif qu'elle s'est fixé et qui présente un intérêt pour la population, la commune attribue à la B.R.I.F. un concours financier sous forme de financement dont le montant est fixé au titre de l'année 2025 à 9000,00 Euros payable en 4 échéances trimestrielles de 2 250,00 Euros.

Article 8 :

Obligations financières juridiques et administratives de la B.R.I.F.

L'Association B.R.I.F. s'engage à développer des activités de mise en valeur des communes et grâce au partenariat des techniciens, à développer les conditions de reconnaissance du public en difficulté pour l'entretien des communes.

L'Association B.R.I.F. s'engage à justifier sur simple demande de la commune de BUCQUOY et à tout moment, de l'exécution des actions et de l'utilisation des financements, notamment par un libre accès aux documents administratifs et comptables.

Article 9 :

Le montant du financement de prestation est révisable tous les ans à l'échéance de la convention.

Article 10 :

Le présent contrat est fixé à douze mois à compter de sa signature.

La présente convention est établie en quatre exemplaires originaux remis à chacune des parties qui le reconnaît.

- 1 exemplaire pour la commune -
- 1 exemplaire pour la Perception dont dépend la commune -
- 1 exemplaire pour la Préfecture -
- 1 exemplaire pour la B.R.I.F. -

Fait à Bapaume, le 31/03/2025

Le Président de l'Association B.R.I.F.,
M. Michel HOMBERT

Le Maire de BUCQUOY,
M. Guère DELAMBRE

ASSOCIATION BRIF
Le Président
M HOMBERT
82450 BAPAUME



Envoyé en préfecture le 09/04/2025
Reçu en préfecture le 09/04/2025
Publié le
ID : 062-216201814-20250328-D29_2025-DE

ÉCHÉANCIER ANNÉE 2025

DATE D'ÉCHÉANCE	MONTANT
31/03/2025	2 250,00 €
30/06/2025	2 250,00 €
30/09/2025	2 250,00 €
15/12/2025	2 250,00 €